

234
C. 181-15

— 6 —

COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, déclarant les Iles-sous-le-Vent de Tahiti partie intégrante du domaine colonial de la France. (N° 17, session de 1898.)

Nommée le 11 février 1898.

MM.

1 ^{er} BUREAU :	ISAAC.	<i>secrétaire</i>
2 ^o —	AUCOIN.	
3 ^o —	BOURGANEL.	
4 ^o —	JULES GODIN.	<i>rapporteur</i>
5 ^o —	BUVIGNIER.	
6 ^o —	BOURGEAT.	
7 ^o —	FROMENT.	
8 ^o —	SIEGFRIED.	
9 ^o —	ÉDOURD MILLAUD.	<u><i>Président</i></u>



Séance du 15 février 1898

La séance s'ouvre à deux heures

M. Edouard Millard président

M. Haac Secrétaire

M. M. Haac, Accoin, Bourgaud déclarent qu'ils ont été nommés comme favorables au projet

M. Godin, de St Bouran, critique la formule: «ils ont été nommés comme favorables au projet de l'Union coloniale de la France»

M. Buvignand, de St Bouran, dit qu'il se propose de discuter dans ce sens

M. M. Bourgeot, Froment, Stéphanie, Edouard Millard, ont été nommés comme favorables, sans discussion.

M. Godin est nommé rapporteur, avec mission de proposer au Sénat l'adoption du projet de loi. La commission estime que la formule employée implique que ces îles soient annexées au territoire colonial comme colonies et non pas comme protectorat.

La séance est levée à deux heures et demie

Le Président

E. Millard

Le Secrétaire

Haac

Séance du 24 février 1898

La séance est ouverte sous la

présidence de M. Edouard Millard

M. Godin donne lecture de son rapport.

Le Président

Edouard Millard

C. Accoin

Godin